

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

14 MARS 2023



Moto-Club : Artense Moto Club
E-mail : fredpapon63@gmail.com
Téléphone : 0674205634
Organisateur technique : Louis Papon

N° d'épreuve FFM : 706
Date : 16 Juillet 2023
Lieu : Saint-Genès-Champespe

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Papon Frédéric	Licence : 051874
Président du Jury ou Arbitre*	Pargnien Eric	Licence : 018721
Membre du Jury	Vergne Noémie	Licence : 418029
Membre du Jury	Astorino Aldo	Licence : 317753
Commissaire technique responsable	Dufal Pierre-Jean	Licence : 150102
Responsable du chronométrage	Breuil Stéphanie	Licence : 351401

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50 cc	6 ans	8 ans	50 cc	20 €
Espoir 85	9 ans	15 ans	85 cc	35 €
Espoir 125	13 ans	/	125 cc	45 €
Open	13 ans	/	125 2T à 650 4T	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Planche Pauline		
Nombre de secouristes	4 + 1 véhicule de sécurité	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Issoire ou Clermont	Temps de trajet (en min)	40 - 60 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain de Motocross des Vergnauds	Longueur du circuit	1300m
Adresse	63 850 Saint-Genès-Champespe	Largeur minimum de la piste	5m
		Largeur de la grille	30m
		Longueur de la ligne droite de départ	100m
		Nombre d'OCP*	13
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 40
En manche : 40

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- ⚠ **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 12/03/2023



VISA DE LA LIGUE

DATE : 21 MARS 2023

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE :
NUMÉRO :

ARTENSE MOTO CLUB
HORAIRES DU 16 JUILLET 2023

SAMEDI 15/07/2023

CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES 15H30 A 19H00

DIMANCHE 16/07/2023

CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES 7H A 8H

ESSAIS LIBRE 125cc 8H15 a 8H30 15min

ESSAIS LIBRE OPEN GR1 8H35 a 8H50 15min

ESSAIS LIBRE OPEN GR2 8H55 9H10 15min

ESSAIS LIBRE 85cc 9H15 a 9H30 15min

ESSAIS LIBRE 50cc 9H55 a 10H05 10min

PAUSE 20 min

ESSAIS CHRONO 125cc 10H30 a 10H45 15min

ESSAIS CHRONO OPEN GR1 10H50 a 11H05 15min

ESSAIS CHRONO OPEN GR2 11H10 a 11H25 15min

ESSAIS CHRONO 85cc 11H30 a 11H45 15min

ESSAIS CHRONO 50cc 11H50 a 12H00 10min

1ère MANCHE GR B 13H30 a 13H50 15min+1T

1ère MANCHE 125cc 13H55 a 14H15 15min+1T

1ère MANCHE 50cc 14H20 a 14H35 8min+1T

1ère MANCHE 85cc 14H40 a 15H00 15min+1T

1ere MANCHE GR A 15H05 a 15H25 15min+1T

PAUSE 30 min

2eme MANCHE GR B 15h55 a 16H15 15min+1T

2eme MANCHE 125cc 16H20 a 16h50 15MIN+1t

2eme MANCHE 50cc 16h55 a 17H10 8min+1T

2eme MANCHE 85cc 17H15 a 17H30 15min+1T

2eme MANCHE OPEN GR A 17H35 a 17h55 15min+1T